



ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES MEMBRES DE L'ACP QUI FONT PARTIE DE LA DIVISION DE LA RÉADAPTATION ANIMALE

Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte négligent, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de thérapeute en réhabilitation animale. Cette garantie couvre le paiement des dommages-intérêts compensatoires et des frais de justice liés à une réclamation.

Détails de la couverture:

Responsabilité professionnelle	1 000 000 \$ par réclamation 2 000 000 \$ agrégé
Frais juridiques réglementaires	25 000 \$
Remboursement des frais de défense criminelle	25 000 \$
Période de déclaration prolongée	60 jours inclus (options étendues disponibles)

Définitions de la couverture:

Frais juridiques réglementaires

L'avenant relatif aux frais juridiques en cas de plainte déposée auprès d'un organisme de réglementation couvre les frais juridiques liés à la nécessité de comparaître à une audience disciplinaire auprès d'une organisation ou d'un organisme de réglementation provincial. En cas de plainte ou d'enquête, les membres bénéficient d'une représentation juridique et d'une défense de qualité supérieure. Par exemple, une plainte pour faute professionnelle, incompetence ou incapacité.

Remboursement des frais de défense criminelle

L'assurance rembourse aux assurés les frais de défense liés à une action intentée en vertu du Code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et le membre est déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle.

Période de déclaration prolongée

La police d'assurance de l'ACP prévoit une période de déclaration prolongée de 60 jours pour les sinistres de responsabilité professionnelle qui sont découverts et déposés après que vous ayez pris votre retraite et/ou cessé d'exercer. Des options plus élevées sont disponibles en contactant BMS.



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veillez consulter le site www.cpa.bmsgroup.com ou contacter BMS pour souscrire une couverture.

BMS Canada Servies de Risques Ltée

☎ 1-855-318-6136

✉ cpa.insurance@bmsgroup.com

🌐 www.cpa.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.